

***DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA***

**D -20090493**

**Stade Chaban Delmas. Mise à disposition de la SASP Union Bordeaux Bègles. Convention. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Championnat de France de Rugby à XV, PRO D2, l'Union Bordeaux Bègles doit rencontrer Agen, le 11 octobre prochain.

Pour disputer cette rencontre, l'Union Bordeaux Bègles nous a demandé la possibilité de l'organiser au stade Chaban Delmas.

Nous ne pouvons, bien entendu, que souscrire à cette demande qui permettra, dans ce site, de mettre en valeur le rugby Bordelais.

Pour cela, il convient de formaliser les conditions de mise à disposition du stade par la conclusion d'une convention, dont vous trouverez le projet ci-joint.

Nous vous demandons donc, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir en approuver les termes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**MME PIAZZA.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne une mise à disposition du stade Chaban Delmas.

Le rugby est intéressé par notre stade Chaban Delmas qui leur sera utile et qui leur est proposé le 11 octobre pour un match derby Union Bordeaux Bègles contre Agen, avec une petite connotation féminine puisque la ville offre à 500 femmes des places pour nous rejoindre dans les tribunes dans le cadre de sa politique sportive du développement du sport féminin.

France Inter l'a annoncé ce matin sur les ondes. Je m'en réjouis.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter cette délibération tout en souhaitant que ce ne soit pas une préfiguration de ce qui nous attendrait si par malheur le grand stade était un jour réalisé à Bordeaux-Lac, c'est-à-dire un grand stade pour les footballeurs et un petit stade Chaban Delmas pour le rugby.

Cela étant, c'est bien que le rugby puisse également s'installer dans cette enceinte du stade Chaban Delmas.

J'ai vérifié le coût de ce que vous demandiez aux organisateurs des matchs de rugby en ce qui concerne la location. C'est effectivement le même prix que pour le football. C'est-à-dire, sauf erreur de ma part, 2% des recettes nettes du match de rugby en l'occurrence.

**M. LE MAIRE.** -

C'est-à-dire beaucoup moins.

**M. HURMIC.** -

A chaque fois c'est 2%.

**M. LE MAIRE.** -

Mais il y a moins de monde.

**M. HURMIC.** -

Oui. En tout cas le pourcentage est le même.

Je voudrais également apporter un mot complémentaire par rapport à votre réponse tout à l'heure, Monsieur le Maire, à propos du grand stade.

Vous avez dit : « les socialistes lyonnais sont pour, c'est formidable. » Je tiens à vous dire qu'en ce qui nous concerne nous ne nous sentons absolument pas concernés par ce tropisme socialiste lyonnais.

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

Je disais ça à M. RESPAUD. Je ne m'étais pas adressé à vous.

**M. HURMIC.** -

Je n'étais pas forcément visé, mais que l'UMP et le parti socialiste aient la même vision de l'évolution du football professionnel ça ne me pose aucun problème pour dire que nous ne partageons absolument pas ce tropisme particulier.

**M. LE MAIRE.** -

Très bien. J'en prends acte.

**M. HURMIC.** -

Donc je considère que vous avez tapé en touche en ce qui concernait la réponse à nous apporter.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Mais s'agissant du rugby ce n'est pas toujours mauvais de taper en touche. Ah ! Mais tout à l'heure c'était du foot...

En tout cas vous êtes pour ?

Parfait. Je ne peux pas vous rassurer parce que si le grand stade se faisait, effectivement l'une des évolutions que vous évoquez pourrait bien se produire, c'est-à-dire qu'à Chaban Delmas on accueille d'autres sports, notamment celui-là. Sans déposséder le Maire de Bègles, naturellement. Il faudra voir comment on peut s'arranger.

Pas d'oppositions, si j'ai bien compris.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20090494**

**Convention d'utilisation par la Ville de Bordeaux de locaux de l'association les Coqs Rouges. Avenant n°5. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par convention, en date du 19 octobre 1989 complétée par 4 avenants, en date du 29 janvier 1996, du 25 mars 1997, du 12 août 1999 et 25 juin 2004, l'Association les COQS ROUGES a mis à disposition de la Mairie de Bordeaux, au sein de l'ensemble immobilier sis, 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux, une salle de gymnastique et deux salles de tennis de table, afin de satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, en matière d'éducation physique et sportive.

Conformément à l'article 2 de l'avenant en date du 25 juin 2004, ladite convention arrive à expiration le 31 août 2009.

Afin de continuer à satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, l'Association LES COQS ROUGES est prête à mettre à la disposition de la Mairie de Bordeaux, pour une nouvelle période de 5 ans, les locaux utilisés jusqu'à présent.

Pour cela il a été établi un nouvel avenant, que vous trouverez annexé, et nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à le signer.

# CONVENTION D'UTILISATION PAR LA VILLE DE BORDEAUX DE LOCAUX DE L'ASSOCIATION LES COQS ROUGES AVENANT N°5

Les soussignés,

Monsieur Jacques VIDEAU, Président de l'Association les Coqs Rouges, dont le siège social est situé 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux, agissant en cette qualité,

Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de la Ville de Bordeaux, agissant en cette qualité, autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_, reçue en Préfecture le \_\_\_\_\_.

Ont exposé :

Par convention, en date du 19 octobre 1989 complétée par 4 avenants, en date du 29 janvier 1996, du 25 mars 1997, du 12 août 1999 et 25 juin 2004, l'Association les COQS ROUGES a mis à disposition de la Mairie de Bordeaux, au sein de l'ensemble immobilier sis, 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux, une salle de gymnastique, dont elle est propriétaire, ainsi que deux salles de tennis de table, appartenant à l'Association Diocésaine de l'Archevêché gérées par commodat, afin de satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, en matière d'éducation physique et sportive,

Conformément à l'article 2 de l'avenant en date du 25 juin 2004, ladite convention arrive à expiration le 31 août 2009,

Afin de continuer à satisfaire les besoins des établissements scolaires du secteur, l'Association LES COQS ROUGES est prête à mettre à la disposition de la Mairie de Bordeaux, pour une nouvelle période de 5 ans, les locaux utilisés jusqu'à présent.

Ont ensuite convenu :

## **ARTICLE 1**

L'association LES COQS ROUGES met à la disposition de la Mairie de Bordeaux, à titre gracieux, une salle de gymnastique et deux salles de tennis de table, situées dans l'ensemble immobilier sis, 14, place Sainte Eulalie à Bordeaux.

## **ARTICLE 2**

Le présent avenant est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2009.

**ARTICLE 3**

Les autres dispositions de la convention, en date du 19 octobre 1989, et de ses avenants demeurent inchangées.

Fait à Bordeaux le \_\_\_\_\_ en 4 exemplaires.

**Association LES COQS ROUGES**  
**Jacques VIDEAU**  
**Président**

**P/O Le Maire de Bordeaux**  
**Arielle PIAZZA**  
**Adjoint au Maire**

**MME PIAZZA.** -

La délibération 494 concerne l'association Les Coqs rouges qui met à la disposition de la mairie une salle de gym et deux salles de tennis de table pour nos établissements scolaires de proximité.

C'est simplement une prolongation de convention d'une durée de 5 ans qu'ils nous proposent.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette prolongation de convention.

**M. LE MAIRE.** -

Tout le monde sera d'accord ? Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20090495

**Maison d' Accueil polyvalente la Dune. Tarification Hébergement. Restauration. Location pour l' année 2010. Adoption.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'Etablissement de "La Dune" situé à Arcachon, 156 boulevard de la Côte d'argent, est rattaché à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative depuis juillet 2008, plus particulièrement au volet jeunesse de l'action municipale.

Cet équipement accueille prioritairement des jeunes (Centres de loisirs, Colonies de vacances, Classes transplantées, etc...), mais également des adultes effectuant des stages sportifs.

De plus, des salles de réunion sont louées pour des activités récréatives ou culturelles et de façon exceptionnelle pour des mariages.

L'augmentation tarifaire moyenne de 2,5 % est la conséquence :

- ✓ d'une prestation de service de qualité supérieure proposée aux clients en terme de restauration et d'hébergement (recrutement de personnel qualifié, réfection et création de salles de bain sur l'ensemble des chambres).
- ✓ de l'augmentation de 2,5 % du coût des produits de base (alimentaire et fournitures d'entretien).
- ✓ d'un réajustement des tarifs après une étude comparative auprès des établissements accueillant un même public.

*Séance du lundi 28 septembre 2009*

Afin de couvrir les différentes charges, il vous est proposé la tarification suivante pour l'année 2010.

	libellé	tarifs 2009	tarifs 2010	moyenne pourcentage augmentation	moyenne pourcentage augmentation
<b>STAGES ASSOCIATIONS</b>	<i>Hébergement pour adultes Arrhes à la réservation représentant 30 % de la prestation</i>				
<b>FORMATIONS</b>	Pension complète	42,00 €	44,00 €	4,76%	
	Demi-pension	33,00 €	34,00 €	3,03%	
	Repas	12,00 €	12,00 €	0,00%	
	Repas fin de stage	25,00 €	27,00 €	8,00%	
	Petit déjeuner	5,00 €	5,00 €	0,00%	
	Pause-café	-	2,00 €	-	
	Nuit en chambre individuelle	21,00 €	22,00 €	4,77%	
	Nuit en chambre à 2 lits	32,00 €	34,00 €	6,25%	
	Nuit en chambre à 4 lits	60,00 €	60,00 €	0,00%	3,35%
<b>PRIMAIRES (6-11 ans)</b>	<i>Hébergement pour enfants Arrhes à la réservation représentant 30 % de la prestation</i>				
	Pension complète	32,00 €	33,00 €	3,13%	
	Demi-pension	28,00 €	29,00 €	3,58%	
	Repas	10,00 €	10,00 €	0,00%	
	Petit déjeuner	4,00 €	4,00 €	0,00%	
	Nuit	14,00 €	15,00 €	7,14%	2,77%
<b>COLLEGES LYCEES (12 à 17 ans)</b>	<i>Hébergement pour adolescents Arrhes à la réservation représentant 30 % de la prestation</i>				
	Pension complète	38,00 €	40,00 €	5,26%	
	Demi-pension	28,00 €	30,00 €	7,15%	
	Repas	10,00 €	11,00 €	10,00%	
	Petit déjeuner	4,00 €	4,00 €	0,00%	
	Nuit	14,00 €	15,00 €	7,14%	5,91%
<b>REFECTOIRES</b>	<i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la prestation</i>	395,00 €	395,00 €	0,00%	
	Réfectoire La Dune - 84 m <sup>2</sup>				
	Réfectoire Colonie - 161 m <sup>2</sup>	585,00 €	590,00 €	0,85%	0,43%
<b>SALLES DE REUNION</b>	<i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la prestation</i>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les Cigales (3 salles de 35 à 53 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Les Bruyères (4 salles de 35 à 53 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Les Ecureuils (1 salle de 55 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Les Voiliers (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)</li> <li>● Bureaux (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)</li> </ul>				
	heure	13,00 €	13,00 €	0,00%	
	Journée	70,00 €	70,00 €	0,00%	
	mois	425,00 €	425,00 €	0,00%	0,00%
	Total moyenne du pourcentage d'augmentation pour 2010 :				2,49 %

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter cette tarification pour 2010.

**MME PIAZZA.** -

La délibération 495 concerne l'établissement La Dune situé à Arcachon qui reçoit régulièrement des jeunes des centres de loisirs, des colonies de vacance, des classes découvertes et quelque stages sportifs adultes dans un cadre magnifique.

Afin de couvrir un peu plus les différentes charges une tarification nouvelle vous est proposée, une augmentation de 2,5% pour couvrir l'augmentation des produits de base classiques et les qualités de service.

Ceci pour en venir simplement à un réajustement des tarifs après étude comparative.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Pas de problèmes ?

(Aucun)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**